



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 juillet 2024

Objet : Approbation des plans de financement de projets d'investissement

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L. 2334-42 ;

Vu la Loi n° 95-115 en date du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de regrouper les crédits des cinq principaux fonds existant en matière d'aménagement du territoire ;

Vu la Loi n°2014-110, dite loi « LABBE » en date du 6 février 2014 sur la transition énergétique pour une croissance verte en 2015 ;

Vu la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

Vu la Circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 14 janvier 2020 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires;

Vu le programme de financement Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) sur la période 2021-2027 ;

Vu la déclaration d'intention signée le 26 avril 2021 au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse ;

Vu les règlements des aides en faveur des communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse ;

Vu l'arrêté n°DR-2023-30 en date du 21 juin 2023 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse ;

Vu le Guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°18/392 de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/NOV/01/15 en date du 16 novembre portant approbation de l'avenant 2 à la convention-cadre du programme Action cœur de ville de Bastia ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant que, dans le cadre de son programme d'investissement, la Ville de Bastia souhaite réaliser plusieurs opérations pour lesquelles elle propose de solliciter des aides publiques auprès la Collectivité de Corse et de l'Etat au titre de différents règlements et dispositifs suivants :

- Dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse :
 - Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : Dotation Quinquennale (DQ) et Dotation Ecole (DE) ;
 - Règlement des aides pour le patrimoine ;
 - Règlement des aides pour la culture.
- Dispositifs d'aides de l'Etat
 - Fonds vert ;
 - La Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Considérant que selon les conditions d'éligibilité des opérations par rapport aux dispositifs précités et au regard de l'opérationnalité des projets, la commune de Bastia propose de solliciter diverses aides ;

Considérant que, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Appel à Projets 2024), certains projets n'ont pas été retenus et les montants de subventions attribués à d'autres projets ont été revus à la baisse ;

Considérant qu'il est proposé de modifier ces plans de financement.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jeromine MARI-VIVARELLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les projets et leur plan de financement selon les tableaux suivants :

- **Travaux de Voirie 2024**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de voirie 2024	400 000 €	Collectivité de Corse DQ 20-24 (40%)	160 000 €
		Ville de Bastia (60%)	240 000 €
Total dépenses	400 000 €	Total Recettes	400 000 €

- **Acquisition de Véhicules techniques 2024**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Acquisition de Véhicules techniques 2024	166 995 €	Collectivité de Corse DQ 20-24 (40%)	66 798 €
		Ville de Bastia (60%)	100 197 €
Total dépenses	166 995 €	Total Recettes	166 995 €

- **Remplacement des palmiers le long de la façade maritime de Bastia – études préalables/prestations de service (hors mission de maîtrise d'œuvre) et travaux**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Remplacement des palmiers le long de la façade maritime de Bastia – études préalables/prestations de service (hors mission de maîtrise d'œuvre) et travaux	780 000 €	Etat Fonds Vert (60%)	468 000 €
		Collectivité de Corse DQ 20-24 (20%)	156 000 €
		Ville de Bastia (20%)	156 000 €
Total dépenses	780 000 €	Total Recettes	780 000 €

- **Aménagement du secteur de la Carbonite Ouest**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024	Dépenses		Recettes	
	Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
	Aménagement du secteur de la Carbonite Ouest	1 337 546.00 €	PUP	322 315.84 €
			Collectivité de Corse DQ 20-24	401 264.10 €
			Ville	613 967.06 €
			Total Recettes	1 337 546.00 €
	Total Dépenses	1 337 546.00 €		

- **Embellissement du cimetière Ondina suite aux travaux de confortement des murs**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Embellissement du cimetière Ondina suite aux travaux de confortement des murs	1 171 371.30 €	Collectivité de Corse DQ 20-24 (30%)	351 411.39 €
		Ville (70%)	819 959.91 €
Total Dépenses	1 171 371.30 €	Total Recettes	1 171 371.30 €

- **Travaux d'amélioration des aires de jeu**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux d'amélioration des aires de jeu	120 000 €	Collectivité de Corse DQ 20-24 (40%)	48 000 €
		Ville (60%)	72 000 €
Total Dépenses	120 000 €	Total Recettes	120 000 €

- **Extension et renforcement de l'éclairage public dans les quartiers sud**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Extension et renforcement de l'éclairage public dans les quartiers sud	200 000 €	Collectivité de Corse DQ 20-24 (40%)	80 000 €
		Ville (60%)	120 000 €
Total Dépenses	200 000 €	Total Recettes	200 000 €

Réception par le préfet : 23/07/2024 Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie à la Maison des Services

Publics

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie à la Maison des Services Publics	39 150 €	Collectivité de Corse DQ 20-24 (40%)	15 660 €
		Ville (60%)	23 490 €
Total Dépenses	39 150 €	Total Recettes	39 150 €

- **Chauffage/climatisation/ventilation - P3-2 (travaux d'amélioration) et P3-4 (travaux de remise en état) sur les sites des écoles**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Chauffage/climatisation/ventilation - P3-2 (travaux d'amélioration) et P3-4 (travaux de remise en état) sur les sites des écoles	180 000 €	Collectivité de Corse DE 20-24 (50%)	90 000 €
		Ville de Bastia (50%)	90 000 €
Total dépenses	180 000 €	Total Recettes	180 000 €

- **Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei	80 000 €	Collectivité de Corse DE 20-24 (50%)	40 000 €
		Ville de Bastia (50%)	40 000 €
Total dépenses	80 000 €	Total Recettes	80 000 €

- **Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles	463 710 €	Collectivité de Corse DE 20-24 (50%)	231 855 €
		Ville de Bastia (50%)	231 855 €
Total dépenses	463 710 €	Total Recettes	463 710 €

- **Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage	110 000 €	Etat (40%)	44 000 €
		Collectivité de Corse (40%)	44 000 €

Réception par le président du conseil d'administration	ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru		Ville de Bastia (20%)	22 000 €
	Total dépenses	110 000 €	Total Recettes	110 000 €

• **Restauration de l'Oratoire Saint Roch**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restauration de l'Oratoire Saint Roch	75 000 €	Collectivité de Corse (80%)	60 000 €
		Ville de Bastia (20%)	15 000 €
Total dépenses	75 000 €	Total Recettes	75 000 €

• **Restauration de la fontaine Jésuite**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restauration de la fontaine Jésuite	135 000 €	Etat (80%)	108 000 €
		Ville de Bastia (20%)	27 000 €
Total dépenses	135 000 €	Total Recettes	135 000 €

Article 2 :

- **Approuve** les modifications de plan financement des projets selon les tableaux suivants :
- **Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Amélioration du système GTB des équipements de climatisation chauffage ventilation et éclairage du Centre Culturel de l'Alboru	110 000 €	Collectivité de Corse (60%)	66 000 €
		Ville de Bastia (40%)	44 000 €
Total dépenses	110 000 €	Total Recettes	110 000 €

• **Restauration de l'Oratoire Saint Roch**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restauration de l'Oratoire Saint Roch	75 000 €	Collectivité de Corse (50%)	37 500 €
		Ville de Bastia (50%)	37 500 €
Total dépenses	75 000 €	Total Recettes	75 000 €

- **Restauration de la fontaine Jésuite**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Restauration de la fontaine Jésuite	135 000 €	Etat (50%)	67 500 €
		Collectivité de Corse (26.30%)	35 500 €
		Mécénat (3.70%)	5 000 €
		Ville de Bastia (20%)	27 000 €
Total dépenses	135 000 €	Total Recettes	135 000 €

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 22/07/2024


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.